

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2025

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Olivier FONTVIEILLE, Marie Aude PFEIFFER, Martine BLANCHARD, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, Patrick PELLEGRINI, conseillers municipaux.

Absents excusés : Nicolas DUPIN, Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

Absents représentés : Nicolas DUPIN représenté par Jérôme VEYRAT

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté l'unanimité par le Conseil Municipal.

CENTRE DE GESTION DU GARD : MISE EN CONCURRENCE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG30) propose aux communes de remettre en concurrence le précédent contrat assurance statutaire, arrivé à échéance.

Pour que le CDG30 puisse réaliser cette mise en concurrence, il est nécessaire que la commune lui octroie le droit d'agir.

La réponse favorable du Conseil Municipal n'engage nullement la collectivité à souscrire le contrat qui sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **MANDATE** le CDG30 pour représenter la commune lors de cette consultation.

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX TRANCHE 3 DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION

Le plan de financement des travaux de la traversée du village T3 doit être modifié suite à la notification des Aides du Département :

- 250.000,00 € dans le cadre d'un contrat territorial
- 4636,50 € dans le cadre du Pacte - Eaux pluviales

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le nouveau plan de financement des travaux de la Tranche 3.

DEMOLITION DU MAZET DES GARDES

L'ONF a alerté la commune sur l'état de délabrement du Mazet des Gardes situé sur la parcelle cadastrée A 50 de la forêt communale.

A plusieurs reprises, lors des Commissions Locales Environnement (CLE), nous avons échangé sur l'opportunité de procéder à la destruction de cette maison qui d'après le bureau d'étude ECOMED, abrite une colonie de Chiroptères.

Lors de la dernière réunion de la CLE en fin d'année 2023, nous avons exploré plusieurs pistes permettant si possible de réhabiliter en partie cette construction afin de ne pas supprimer cet habitat chauve-souris mais sans succès.

La toiture de la maison s'est en partie affaissée et les murs se sont largement fissurés au risque que le bâtiment s'effondre à tout moment. De plus, ce lieu régulièrement fréquenté par des promeneurs représente un risque important.

Le directeur de la carrière des Calcaires du Gard qui dispose d'engins adaptés s'est proposé de réaliser les travaux gracieusement (avec transport des déblais sur les inertes). La société va installer à ses frais des nichoirs à chauve-souris pour remplacer leur habitat.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De faire démolir le Mazet des Gardes ;
- De déposer un Permis de Démolir en bonne et due forme.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur le projet d'enfouissement des lignes Haute Tension de la commune par ENEDIS